



LA FABRIQUE - Edition #3 RÉSIDENCES GRAND EST

Résidences d'artistes ou de professionnels de la culture et de la communication issus des écoles d'enseignements supérieures du Grand Est

Appel à candidature 2020-2021

Présentation & objectifs

Pour la troisième année consécutive, la Direction régionale des affaires culturelles Grand Est, les trois académies du Grand Est et les départements engagés ont convenu de renouveler le dispositif *La Fabrique - résidences Grand Est*. Ce dispositif bénéficie d'un accompagnement de l'association Caranusca (www.caranusca.eu), spécialisée dans la direction et le suivi de résidences de création.

Cette troisième édition reprend les objectifs des précédentes :

- Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de la région Grand Est issus des filières de l'enseignement supérieur de la culture et de la communication.
- Contribuer à la priorité nationale de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC), dans tous les domaines, y compris ceux liés à l'éducation aux médias et à l'information (EMI).
- Réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, en particulier en milieu rural, en zones périurbaines et en zones d'éducation prioritaires.
- Soutenir la création d'œuvres et de projets pensés en lien avec ces territoires et leurs habitants.

1- LE DISPOSITIF 2020-2021

La Fabrique - Résidence Grand Est concerne des projets portés par des professionnels de la culture (artistes, architectes, journalistes) soutenus pour un temps de recherche, d'expérimentation et de création de plusieurs mois entre janvier et juillet 2021. Les projets artistiques, culturels ou journalistiques comportent un volet de transmission auprès d'élèves de collèges dans les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle (zones rurales et périurbaines). L'articulation et la porosité entre acte de création, partage et transmission sont au coeur du programme et donc des critères de la sélection des projets.

Le dispositif s'élabore en partenariat avec les conseils départementaux, les communautés de communes volontaires, ainsi qu'avec les écoles supérieures d'art, de spectacle vivant, de journalisme ou d'architecture du Grand Est. Il participe à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle et contribue à une politique ambitieuse de généralisation visant à toucher 100 % des élèves du territoire.

La période de résidence exige une présence d'au moins 66 jours sur le territoire, consécutifs ou fractionnés entre janvier et juillet 2021, et inclut un temps de partage de l'acte de création et de transmission d'au moins 20 jours (consécutifs ou non). Ce temps de partage se construit en priorité en interaction avec les élèves d'un ou plusieurs collèges du territoire, et peut s'étendre aux écoles, lycées et structures culturelles et socioculturelles du territoire, en accord avec l'ensemble des partenaires.

2- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

La résidence doit donner lieu à une concertation entre l'équipe pédagogique et le professionnel de la culture intervenant. Le dispositif met en avant la dimension expérimentale du travail, qui peut être amené à évoluer, et dont le rendu final n'est pas nécessairement connu dès le départ.

Le temps de transmission doit permettre aux élèves de s'approprier le projet et de comprendre ainsi les moteurs de la création, dans le domaine artistique, culturel ou médiatique. Il s'adresse de manière privilégiée à au moins trois classes de l'établissement tout en rayonnant, plus largement, sur l'ensemble de l'établissement. Il peut également, à travers notamment des temps de médiation et/ou de restitution, intégrer un groupe d'élèves volontaires et rayonner sur l'ensemble du territoire.

Le calendrier et les modalités de mise en oeuvre des résidences La Fabrique Grand Est sont susceptibles de modifications et d'adaptations en fonction de l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid19.

Restitution

Les résidences conduiront à une présentation d'un état du travail, finalisé ou non, produit par le professionnel de la culture et, le cas échéant avec les élèves, auprès de la communauté éducative, des parents d'élèves et plus largement du public.

La Fabrique - Résidences Grand Est porte une attention particulière à l'insertion professionnelle des résidents et à leur accès à des réseaux artistiques et culturels du territoire leur permettant d'inscrire leur création ou leur projet dans une démarche pérenne.

Temporalité des projets

La période d'octobre à décembre 2020 visera à la préparation commune de la résidence, dont la mise en œuvre effective se déroulera entre janvier et juillet 2021. La présence du professionnel de la culture sur le territoire **est de 66 jours**, ce afin de développer ou poursuivre un projet personnel en lien avec son lieu d'installation et en parallèle du projet développé avec les élèves.

Sa présence au sein de l'école ou de l'établissement scolaire ne peut être inférieure à **20 jours** de mise en œuvre effective du projet auprès des élèves. Elle pourra s'organiser selon les modalités définies au préalable par les partenaires en fonction du projet.

Le professionnel de la culture propose, au moment de sa candidature, une articulation entre son travail de recherche personnelle d'une part, et les temps de transmission et de projet d'autre part.

Ces temps de transmission peuvent se décliner de multiples façons et ne sont pas nécessairement des temps « d'intervention en classe » au sens classique du terme : ils peuvent être des temps d'échange, des ateliers, des sorties, le fait d'assister à un spectacle, à une répétition, à une conférence de rédaction, à une conférence de presse, à une visite de locaux de médias, à une visite de chantier, etc.

Suivi de résidence

Le professionnel de la culture résident est invité, sur toute la durée de sa résidence, à tenir un journal de bord (courts textes ou articles accompagnés d'images et/ou de vidéos) servant à documenter le déroulé du projet développé avec les élèves. Ce journal fera part des recherches engagées et de l'évolution globale de la résidence, afin de laisser une trace ; il sera utilisé comme un moyen de communication accessible au plus grand nombre.

D'autres outils de communication (page Facebook *La Fabrique* & site internet www.caranusca.eu) sont également mis à disposition des résidents par l'association Caranusca, pour diffuser et assurer le suivi régulier de leur travail.

Qui peut candidater ?

La Fabrique - Résidences Grand Est est un appel à candidatures ouvert aux professionnels de la culture émergents, diplômés depuis 2010 des établissements de l'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dans la région Grand Est.

L'appel à candidatures est également ouvert aux écrivains, poètes et auteurs de BD, titulaires d'un master de création littéraire ou sur recommandation d'associations professionnelles du secteur.

Enfin, il est ouvert à toute personne pouvant témoigner d'un parcours sur le territoire Grand Est d'au moins trois ans après le bac, reconnu par le milieu professionnel.

Les projets en binôme ou en collectif

La candidature est portée par un jeune professionnel de la culture qui peut associer à son projet un ou plusieurs autres professionnels afin de former un binôme ou un collectif. Les projets déposés lors de l'appel à candidatures doivent faire apparaître les deux dimensions : création et recherche, transmission, et l'articulation entre les deux. Les projets sont retenus selon plusieurs critères :

- Le parcours artistique, de formation et d'apprentissage
- Le travail de recherche et du projet artistique/culturel développé
- Les intentions en termes de transmission, de partage de la création, de dialogue et de participation lors du temps passé au sein de l'école.

En conséquence, les projets relatifs à de simples ateliers de sensibilisation ou d'initiation à une pratique artistique ou culturelle ne sont pas recevables.

Comment candidater ?

Les candidats complètent le formulaire de candidature disponible sur le site www.caranusca.eu **avant le mercredi 10 juin minuit.**

Allocation de résidence

La DRAC attribue une somme de 11 000 euros (budget global) pour financer le projet des professionnels de la culture en résidence. Les moyens dédiés sont versés par la DRAC à la structure culturelle porteuse partenaire du dispositif, à savoir l'association Caranusca.

Cette aide comprend la rémunération du résident et la plupart des frais afférents à la résidence (hébergement, repas, frais de préparation / production, déplacements).

Le budget alloué comprend l'ensemble des dimensions du projet, tant pour la partie recherche que pour les temps de transmission à l'école. **Les intervenants ne pourront solliciter un apport financier complémentaire de la part de l'établissement scolaire partenaire.** Une éventuelle participation financière ne pourra se faire qu'à l'initiative de ce dernier, dans le cas par exemple où il souhaiterait prolonger le projet à travers des sorties, ou des actions pédagogiques complémentaires.

Par ailleurs, les professionnels de la culture étant sélectionnés à travers un appel à candidatures régional, et répartis ensuite sur l'ensemble du Grand Est, ne résident pas nécessairement à proximité de l'établissement. **Les établissements scolaires, ainsi que les interlocuteurs de l'éducation nationale sur le territoire, les départements ou les collectivités partenaires pourront faciliter, chaque fois que cela sera possible, les conditions d'accès et d'hébergement au sein de la commune, à travers des conseils, des indications, ou le cas échéant, à travers la mise à disposition, gratuite ou à des tarifs préférentiels, de locaux d'habitation dont ils disposeraient.**

De plus, dans une démarche d'accompagnement visant à réduire les frais du professionnel de la culture pendant toute la durée de sa résidence, les établissements sont invités, dans la mesure du possible, à proposer des tarifs préférentiels ou la gratuité des frais de restauration (cantine, restaurant scolaire) lors des journées d'intervention auprès des élèves.

3- ACCOMPAGNEMENT À L'ENTRÉE DE RÉSIDENCE

Dans le cadre de l'appui à l'insertion professionnelle des résidents, une rencontre sera organisée avec les partenaires et les candidats sélectionnés dès octobre / novembre 2020. Ce temps de travail permettra aux artistes d'échanger sur les différentes questions qu'ils peuvent se poser, d'acquérir ou renforcer un socle de compétences favorables au bon déroulement de leur résidence et de constituer un réseau artistique et professionnel.

4- CALENDRIER GÉNÉRAL

- **10 mai 2020** : Ouverture de l'appel à candidature sur le site de l'association Caranusca, porteuse du projet : www.caranusca.eu
- **10 juin 2020 minuit** : Clôture de l'appel à candidature
- **Courant juin 2020** : Annonce de la promotion 2020-2021
- **Octobre / novembre 2020** : Mise en place d'une réunion de lancement par académie au cours de laquelle artistes/journalistes, établissements scolaires, équipes pédagogiques et partenaires des territoires engagés, co-construiront chaque résidence
- **Octobre 2020 - janvier 2021** : Accompagnement de l'association Caranusca pour la préparation des résidences.
- **Janvier - juillet 2021** : Déploiement sur les territoires et mise en oeuvre des projets qui se solderont par des journées de restitution en fin d'année scolaire

Avec le soutien du conseil départemental de la Moselle

